



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17 mai 2017

Dossier complet le :

9 juin 2017

N° d'enregistrement :

2017-4853

1. Intitulé du projet

Demande d'une extension au sein d'un insectarium présentant des arthropodes, afin de pouvoir présenter au public des reptiles et des petits primates.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Darzacq

Prénom Guillaume

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Exotic Park

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Guillaume Darzacq, qui sera le directeur de cette SARL qui n'existe pas encore.

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° a)	Etablissement zoologique de type vivarium, à l'intérieur d'un bâtiment de 490 m carrés, relevant de la rubrique 21-40 de la nomenclature des ICPE .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Je souhaite créer un établissement zoologique de type vivarium (milieu clos) présentant au public des espèces non domestiques. Le terrain me sera loué par la commune de Lescar, sous forme de bail emphytéotique de longue durée, afin que j'y exerce cette activité (validé à l'unanimité par le conseil municipal en février 2017).

Dans un premier temps, je présenterai des espèces qui n'entrent pas dans le cadre d'une ICPE (arthropodes), dans un bâtiment de 490 m carrés que ferai construire en adéquation avec les règles d'urbanisme. Le bâtiment est en Bac Acier (matériau issu de la filière sèche, recyclable et isolant). Je souhaite aussi demander une extension afin de présenter des espèces de reptiles (non dangereux et non venimeux), ainsi que des petits primates de la famille des Cebidés (tamarins, ouistitis).

Il s'agit donc ici d'une extension d'activité, en effet, le projet initial est la présentation au public d'arthropodes (insectes, arachnides), et donc n'étant pas une ICPE pour l'instant.

La présentation de reptiles et de primates fera passer cette installation dans le rubrique 21-40 de la nomenclature des installations classées sans pour autant entraîner de modification du bâtiment, si ce n'est quelques aménagements intérieurs (adaptation des terrariums et construction d'enclos vitrés dans ce bâtiment).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cette extension est de présenter au public une diversité d'espèces plus importante que les arthropodes, et correspondant aux espèces pour lesquelles je possède un certificat de capacité pour l'élevage et la présentation publique.

Deux points se détachent quant à mes motivations :

- La conservation des espèces menacées, grâce à la reproduction de ces dernières dans mon établissement, en vue de réaliser des dons et des échanges avec d'autres parcs animaliers français et européens avec lesquels je suis en relation. Aucun animal n'est acheté ni vendu, ces méthodes étant contraires avec les valeurs des établissements zoologiques modernes.
- La pédagogie et la sensibilisation du public sur les enjeux de la protection et de la conservation des espèces. Un travail particulier sera réalisé avec les écoles dans ce sens. (Je possède un Master IEGB (Ingénierie Environnementale dans la Gestion de la Biodiversité) et j'ai été responsable pédagogique de l'espace zoologique de Saint Martin La Plaine durant presque 10 ans).

La zone a été choisie en collaboration avec la commune de Lescar en raison du fait qu'il n'y a aucune habitation proche, et que ce terrain est prévu dans le PLU pour accueillir une activité de culture ou de loisir en lien avec la nature.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les aménagements concernant l'éventuelle présence de reptiles et de petits primates dans le bâtiment ne seront qu'en intérieur.

Des enclos intérieurs vitrés seront aménagés en adéquation avec l'arrêté du 25 mars 2004 (fixant les conditions de détention des espèces non domestiques dans un établissement zoologique). La construction de ces enclos à l'intérieur du bâtiment est prévue pour une durée d'environ 4 mois et ne fait pas intervenir de gros engins.

Le bâtiment et les parties destinées à l'accueil du public ne seront pas modifiés car il s'agira déjà d'un bâtiment recevant du public et présentant des espèces animales.

Les primates présentés pèsent entre 200g et 1,2 kg, donc très petits, et les reptiles (non venimeux) ont un métabolisme très lent et mangent en moyenne une fois tous les 10 jours seulement. C'est pour cela qu'il ne sera pas non plus nécessaire de prévoir de nouveaux travaux concernant le traitement des eaux ou des déchets qui resteront sensiblement les mêmes. L'assainissement individuel de l'insectarium étant prévu pour cette éventuelle extension.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le prévisionnel indique une fréquentation des visiteurs quasiment identique après l'extension, car pour la tranquillité et le bien être des animaux, le nombre maximal de visiteurs toléré dans le bâtiment ne sera pas augmenté.

Le personnel se chargera de l'entretien et du nourrissage des animaux en dehors des heures d'ouverture.

Lors des horaires d'ouverture au public, un membre du personnel assurera l'accueil en caisse tandis qu'un soigneur restera dans le bâtiment pour assurer la tranquillité du site, et fournir des explications aux visiteurs au cours de leur visite.

Des visites guidées seront organisées avec différents groupes, scolaires notamment, hors période d'affluence des visiteurs classiques et sur réservation. Durant ces visites guidées et ateliers pédagogiques, les visiteurs ne seront pas autorisés à toucher les animaux, pour des raisons sanitaires, de sécurité et de bien être animal.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation environnementale concernant les ICPE.

Permis de construire et Autorisation d'ouverture en tant qu'Etablissement Recevant du Public (ERP) qui auront déjà été obtenu pour l'exploitation de l'insectarium.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du bâtiment	490 m carrés
Longueur du bâtiment	35m
Largeur du bâtiment	14m
Hauteur du bâtiment	3,5m
Nombre d'espèces de reptiles	entre 20 et 30
Nombre d'espèces de primates	5

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin Lasbourdettes
64230 Lescar

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 24' 20" W Lat. 20° 08' 6" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

En cochant "oui", j'indique en fait qu'il s'agira d'une extension, bien que le bâtiment ne soit pas encore construit. Il le sera prochainement afin que je puisse exploiter un insectarium dans un premier temps (non ICPE).

L'ouverture d'un insectarium fait l'objet d'une autorisation préfectorale: Autorisation d'Ouverture d'Etablissement (AOE) délivrée par le préfet suite à un passage devant la commission des sites et la DDPP.

Je possède un certificat de capacité m'autorisant à présenter ces espèces suite à mon passage devant la commission nationale le 23 mars 2016.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Non
En zone de montagne ?	☐	☒	Non
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Non
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	Non
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	Non
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	Non
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	Non

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	Non
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Oui, cette commune est couverte par un plan de prévention des risques de type PPRI approuvé le 1er Octobre 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	Non
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	Non
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☐	Non
Dans un site inscrit ?	☐	☐	Non
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☐	Oui : Natura 2000 Directive Habitats FR7200781 Gave de Pau. Le bâtiment sera situé à 60 m du lac et à 170 m du point le plus proche de la rivière. Il est séparé de ce site par des étendues d'herbe, une clôture et une route.
D'un site classé ?	☐	☐	Non

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	Non ☒	Non, hormis évidemment les prélèvements sur le réseau d'eau potable de la ville. La consommation quotidienne estimée est de 20 litres pour abreuver les animaux (rappelons qu'ils sont très économes en énergie de par leur nature particulière) et de 50 litres pour l'entretien quotidien.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	Non ☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	Non ☒	Non. Les excréments seront produits par les animaux en très faible quantité compte tenu de la petite taille des primates et du fait que les reptiles ne font en moyenne que deux à trois crottes par mois. Ils seront utilisés dans un compost organique fermé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	Non ☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	Non ☐	Non. Les animaux vivront dans des enclos fermés et de plus, à l'intérieur d'un bâtiment. Aucune espèce potentiellement invasive ne sera présentée, seulement des animaux ne pouvant pas survivre dans la nature sous nos latitudes. 3 bassins de 500 litres dans le bâtiment fonctionneront en circuit fermé, avec une eau claire et propre, une pompe et une filtration biologique de façon à ne pas avoir à les vidanger. Dans l'hypothèse où une vidange soit un jour nécessaire, ils seront de toutes façons raccordés sur l'assainissement individuel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	Non ☐	Non. Les animaux présentés ne sont pas de nature à pouvoir perturber la faune et la flore du site. Comme expliqué plus haut, aucune espèce invasive ne sera présentée, en terme de plantes comme en terme d'animaux. Aucun rejet sauvage (eau, animaux, déchets, etc) ne sera toléré dans cet établissement dont la philosophie est justement de contribuer à protéger la nature. Les visiteurs du site seront sensibilisés à la protection animale et à celle des biotopes et de leur biodiversité.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☐ Non	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐ Non	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐ Non	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	Le bâtiment est construit en dehors de toute zone inondable et respectera les normes, sismiques notamment.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ Oui ☐	☐ ☐	Oui, certains primates ou reptiles pouvant éventuellement être vecteurs de zoonoses. Ceci dit, les visiteurs n'auront à aucun moment la possibilité d'entrer en contact avec les animaux et le personnel est formé pour limiter les risques par des mesures d'hygiène strictes. De plus, les animaux de parcs animaliers, toujours nés en captivité sont presque toujours épargnés par les maladies. L'établissement disposera d'un local de quarantaine pour les animaux malades et bénéficiera du concours régulier d'un vétérinaire pour limiter les risques.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☐ Non	L'extension à des reptiles et primates n'influencera pas le trafic par rapport à l'insectarium initial. De plus, le trafic engendré par l'insectarium sera d'après les études prévisionnelles de 6 voitures par heure durant 7h par jour, ce qui est très peu par rapport au trafic engendré par les promeneurs se rendant au Lac et empruntant cette route.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☐ Non ☐ Non	Non. En effet, le règlement intérieur et le personnel imposeront aux visiteurs une atmosphère calme et silencieuse afin de respecter la tranquillité des animaux. De plus, les reptiles et arthropodes sont parfaitement silencieux, les Petits primates qui seront présentés ne font que de petites vocalises ponctuelles et très peu sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	Oui ☒	☒ Non ☒	Oui, dans l'absolu, bien que très faibles. En effet, ce sont des animaux peu odorants, et l'entretien des enclos sera effectué chaque matin. Les déjections seront enlevées et le site nettoyé. De plus, le bâtiment présentant les animaux étant fermé, aucune nuisance olfactive ne pourrait être transmise vers l'extérieur.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	Non ☐ Non ☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	Non ☐ Non ☐	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	Non ☐	Aucun combustible ne sera d'ailleurs utilisé, le chauffage étant assuré par une pompe à chaleur.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Très peu. Les eaux usées étant acheminées vers le réseau d'assainissement individuel. Comme expliqué précédemment, aucun liquide ne sera rejeté, d'ailleurs, aucun produit polluant ou nocif pour les écosystèmes ne pourrait être utilisé pour le bien être des animaux présents sur le site.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	Uniquement les points cités en amont du dossier : - Les excréments en faibles quantité et mis dans un composteur fermé. - Les eaux usées acheminées vers l'assainissement individuel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	Non ☐	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	Non ☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	Non ☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'obtention de mon certificat de capacité pour l'élevage et la présentation publique de reptiles, petits primates et arthropodes montre que je connais les conditions d'élevage et de sécurité me permettant de mener à bien l'exploitation d'un établissement zoologique. Je m'engage à respecter scrupuleusement l'arrêté du 25 mars 2004, régissant les conditions de détention et de présentation publique des animaux dont je suis capacitaire, et serai d'ailleurs surveillé par la DDPP tout au long de ma carrière.

J'ai choisi de ne présenter que des espèces non dangereuses sur les personnes car le but de la création d'une telle structure est de présenter des animaux méconnus, en tentant de changer la vision du grand public sur les reptiles notamment.

Le risque de zoonose, très faible en parc animalier, sera limité par la présence régulière d'un vétérinaire et les contacts entre le public et les animaux seront interdits.

Les animaux choisis dans cet établissement ont besoin de vivre dans un milieu fermé et abrité, ils resteront donc à l'intérieur du bâtiment.

Les interventions dans les enclos de la part du personnel ne se feront que hors des périodes d'ouverture au public et tous les enclos ferment hermétiquement et ne peuvent s'ouvrir sans en avoir la clé.

Aucune espèce invasive ne sera présentée dans le vivarium, et les bordures extérieures seront réalisées avec des plantes locales et non envahissantes pour éviter toute dégradation du milieu naturel environant.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Je me permets cette auto-évaluation car, alors que j'étais invité par la préfecture à la commission des sites de mon département en tant que capacitaire pour les aider à traiter le dossier d'un autre pétitionnaire qui souhaitait élever des arthropodes, j'ai eu l'occasion de leur présenter mon projet et ils m'ont indiqué que, selon eux, je pouvais probablement être dispensé d'évaluation environnementale vu l'impact quasi nul de mon vivarium sur l'environnement.

Peut-être même pouvons-nous envisager un impact positif, car la conservation des espèces menacées ainsi que la sensibilisation des visiteurs sur la conservation de la bio-diversité seront les deux axes que je suivrai tout au long de ma carrière.

Je pense donc qu'une dispense d'évaluation environnementale pourrait être justifiée et ne m'écartera pas de mes devoirs envers la protection de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Les annexes sont fournies dans un dossier à part , elles sont numérotées comme demandé sur le formulaire : 1,2,3,5 et 6.
J'ai choisi de ne pas en ajouter afin de ne pas alourdir le dossier mais je reste à votre disposition pour fournir toute information que vous jugerez utile pour compléter ce dossier.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Gan

le,

14 Mai 2017

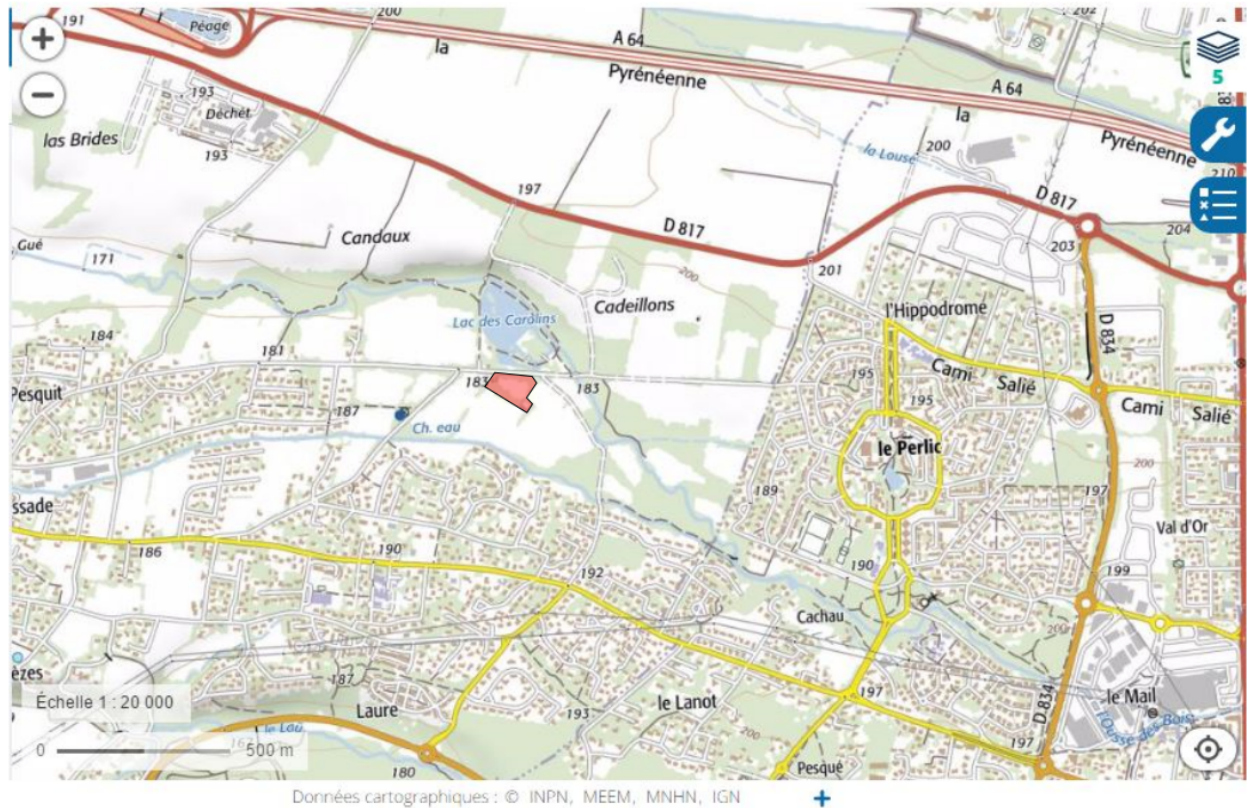
Signature



Guillaume Darzacq

Annexe 2

Plan de situation 1/20 000



🔴 : parcelle où sera implanté le projet

source : Géoportail

Annexe 3

Photographie de l'endroit où sera implanté le bâtiment

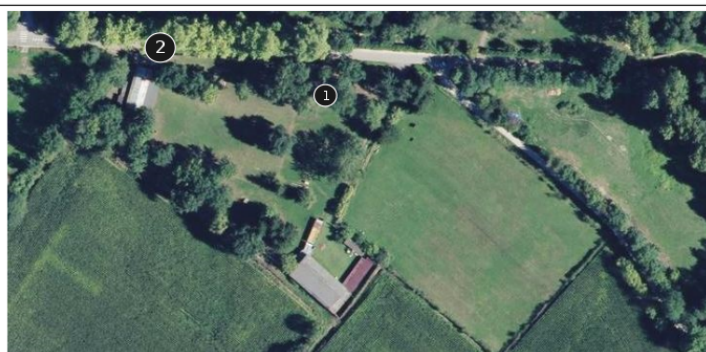


Photographie plus éloignée du terrain



Plan indiquant les différents endroits des prises de vues (j'ai choisi une photographie aérienne pour une meilleure visibilité du paysage lointain)

source: géoportail.



Annexe 5

Photographie aérienne 1/3 500



Plan 1/3 500



source : Géoportail

Annexe 6.

